



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO – HO – HOV RECYCLAGE
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

Objectif :

Rappel des dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT /HT, des conditions d'approche électriques dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites ;
Utiliser l'outillage adapté ;
Travailler sous les ordres d'un CHARGE DE CHANTIER
La nécessité d'avertir le CHARGE DE CHANTIER de tout dommage porté aux OUVRAGES ou aux INSTALLATIONS durant les TRAVAUX

Public concerné et pré-requis :

Personnel non-électricien Habilité travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

Durée du stage :

1 journée (7 heures)

Nombre de participants :

8 personnes maximum par session

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

Moyens techniques mis a disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
Pour les apports pratiques : installation de simulation
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO – H0 – H0V RECYCLAGE
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.
Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures
Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquence avérées ou potentielles.
Pratique professionnelle.

Thème Communs

- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Évaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques B0- H0 – H0V Exécutant et Chargé de Chantier

- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Documents : type et utilisation (pour Chargé de chantier uniquement)
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à mains...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Moyens utilisés :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO - HO - HOV RECYCLAGE
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

Documents :

A l'issue de la formation, le formateur rédige un « avis après formation » qui sera envoyé à l'employeur.

- Un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510 à renseigner par l'employeur
- Carnet de prescription par stagiaire

L'HABILITATION EST DELIVREE PAR L'EMPLOYEUR

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION